

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme FRANCINE SIMARD, présidente
M. CHRISTIAN GIGUÈRE, commissaire ad hoc
Mme LISE GAGNÉ, commissaire ad hoc
M. MARC-ANDRÉ LAPOINTE, analyste
M. SORAYA BOUCETTA, analyste

PUM 2050 : PLAN D'URBANISME ET DE MOBILITÉ

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 18 juin 2024, 19 h
Bureaux de l'OCPM
1550, rue Metcalfe, 14^e étage, salle CE
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 18 JUIN 2024

MOT DU PRÉSIDENT DE L'OCPM, M. PHILIPPE BOURKE.....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION, Mme FRANCINE SIMARD	5

SOIRÉE D'INFORMATION et QUESTIONS-RÉPONSES

Mme CAROLINE LÉPINE, présentation du Projet de plan d'urbanisme et de mobilité 2050	9
--	---

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Ron Rayside.....	26
Mme ÈVE GRENIER.....	29
Mme MARTINE SAVARD	37
Questions de la commission	39

MOT DE LA FIN	44
----------------------------	-----------

AJOURNEMENT AU 5 SEPTEMBRE 2024

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Mme CAROLINE D'AUTEUIL :

5 Mesdames et Messieurs, veuillez accueillir le président de l'Office de consultation publique de Montréal monsieur Philippe Bourke.

M. PHILIPPE BOURKE, président de l'Office de consultation publique de Montréal :

10 Merci. Donc, merci d'être là ce soir. Effectivement, on s'est excusés tantôt pour la température. On est désolés. On n'est pas responsable de ce qui fait dehors, mais on aurait aimé ça pouvoir s'occuper de ce qui fait en dedans.

15 Écoutez, on est très heureux que vous soyez parmi nous ce soir, ici. J'en profite pour saluer les gens qui nous regardent soit en direct ou en différé. Donc, on souhaite que l'activité de ce soir puisse être réécoutée par le plus grand nombre de participants puisqu'on va donner de l'information qui va être utile pour bien comprendre, à la fois l'objet de la consultation, mais aussi la démarche que la Commission va employer et que vous puissiez connaître tous les moyens à votre disposition pour bien participer.

20 Donc oui, je me présente Philippe Bourke, président de l'Office. Depuis janvier, j'étais président par intérim, mais depuis hier, j'ai été nommé officiellement par le Conseil municipal, donc pour un mandat de quatre ans. Très heureux donc d'être avec vous ce soir.

25 Comme plusieurs d'entre vous l'avez entendu – malheureusement, je dirais – dans la foulée de la crise que l'Office, OCPM, a vécu au cours des derniers mois, plusieurs ont remis en question la pertinence d'une institution comme l'Office de consultation publique de Montréal.

30 Donc, je profite de toutes les tribunes qui me sont données depuis puis je vais utiliser celle de ce soir pour rappeler à quel point c'est utile et pertinent une organisation comme l'OCPM. D'abord parce que ça permet aux citoyens et aux citoyennes d'être bien informés sur les projets qui sont susceptibles de toucher leur milieu de vie.

35 Un bon ami à moi me disait tout le temps : « Quand les citoyens, quand les gens ont la bonne information, ils prennent les bonnes décisions. ». Donc pour ça, ça prend toujours un espace pour s'assurer qu'on puisse offrir à tous le maximum d'informations pour qu'après ça, les gens puissent l'assimiler puis prendre les décisions qui s'imposent avec ça.

40 Évidemment, on n'offre pas juste l'information, on offre un contexte, un cadre pour permettre aux gens de poser des questions, de s'exprimer, de faire des recommandations, de proposer des bonifications pour les projets. Donc de jouer un rôle actif en tant que citoyen, de contribuer à l'essor de leur milieu de vie.

45 Troisième bonne raison, il offre évidemment aux élus un regard critique sur; je dirais un regard critique, mais aussi indépendant. C'est important, cette espèce de caisse de résonance qui permet de comprendre les attentes de la population, qui sont particulièrement touchés par leurs décisions, qui vont l'être. Et ça leur permet eux aussi de prendre des meilleures décisions.

50 Puis dernièrement, la quatrième raison que j'aime mentionner, c'est que les promoteurs, les initiateurs de projets eux aussi en bénéficient. Parce que comme ça, ils sont capables de concevoir puis de réaliser des projets qui sont plus en phase avec ce que les gens veulent.

55 Donc toutes d'excellentes raisons pour l'OCPM d'exister. Puis j'ajouterais à ça des raisons plus générales, contextuelles. Vous conviendrez que quand on regarde ce qu'il se passe à travers le monde à quel point plusieurs systèmes démocratiques sont malmenés,

avec la montée aussi des extrêmes, la polarisation de plus en plus grande, on n'a pas besoin de moins d'OCPM, on a besoin de plus d'OCPM. On a besoin de ces espaces de dialogue où on est capable de se parler entre nous, d'échanger, d'apprendre et de construire des choses en commun.

Le mandat qui débute aujourd'hui, pour moi est particulièrement important, particulièrement stratégique parce qu'on n'a pas toujours la chance d'avoir un sujet comme un plan d'urbanisme qui nous permet d'avoir une vision d'avenir, de se projeter puis de rêver puis d'imaginer comment on devrait concevoir notre cadre de vie pour plusieurs années. C'est très rare des moments comme ça. Beaucoup le réclament, toutes sortes de...

On l'entend régulièrement des gens qui voudraient qu'on ait des grandes discussions sur les grands enjeux de société pour qu'on puisse se gouverner de la meilleure des façons possibles. Puis malheureusement, on n'a pas souvent ces espaces-là. Là, on a la chance de l'avoir avec le PUM. Donc pour moi, c'est une superbe occasion.

C'est aussi important évidemment pour l'OCPM en particulier, parce que c'est la suite logique d'une autre importante démarche de consultation qu'on a mené; Réflexion 2050 en 2022. Et donc il y a une continuité dans ça, et c'est important. On veut comprendre la manière dont les choses, les gens ont questionné aussi le suivi qui est fait des recommandations.

Je vous invite, par ailleurs, à aller voir dans la documentation sur notre site. Il y a un document qui s'intitule « Suivi des recommandations de l'OCPM sur le projet de ville vers un plan d'urbanisme et de mobilité. » Je remercie la ville d'avoir produit ce document-là, c'est très important. Vous allez pouvoir voir chacune des recommandations du rapport 2050, comment il a été pris en compte dans le projet de PUM.

Donc bref, c'est un outil très intéressant. Puis on est très content que la ville fasse cet effort-là de montrer à quel point la contribution des citoyens est prise en compte.

90 Donc, je le disais; dossier important. Et parce que c'est important, on a voulu réaliser cette soirée. On sait qu'on arrive avec ce mandat-là, on nous a confirmé officiellement hier au Conseil municipal, mais c'est à quelques jours des vacances estivales. Ce n'est pas un bon moment pour tenir des séances publiques. Vous en conviendrez puis ça serait... on se ferait probablement accuser de ne pas respecter les règles de l'art en participation publique que de réaliser des activités, des séances publiques d'information et de mémoire durant l'été.

95 Mais on tenait à dire bien, profitons de l'occasion pour faire une forme de lancement, pour donner l'occasion de mettre au jeu tout de suite minimalement de quoi on va parler, c'est quoi l'objet principal de la consultation et aussi l'occasion pour la Commission d'expliquer sa démarche. Comment vous allez pouvoir participer, à quel moment, dans quel forum, sur
100 quelle base. Donc ça, c'est important pour nous de le mentionner le plus vite possible pour faire en sorte qu'on puisse créer les meilleures conditions pour que la participation puisse se faire.

105 D'ailleurs, vous allez voir la Commission va en parler tantôt. Ils ont mis beaucoup d'efforts pour s'assurer qu'on ait une démarche qui soit la plus large, qui favorise la plus grande diversité dans la participation.

110 Donc voilà, je vous laisse là-dessus. Je vais laisser maintenant la parole à la présidente de la Commission, madame Francine Simard qui va justement vous parler des détails de la procédure de consultation, de la démarche, mais aussi du déroulement de la soirée. Merci.

115 **Mme FRANCINE SIMARD, présidente de la commission :**

Merci, Philippe. Mesdames et Messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette soirée de lancement du projet de plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal. Merci de l'intérêt que vous portez à cette consultation. Comme Philippe vous l'a dit, je m'appelle
120 Francine Simard et je suis commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal. Le Président de l'Office, que vous venez d'entendre, m'a confié la présidence de cette consultation. Je suis accompagnée par les commissaires Lise Gagné.

125 **Mme LISE GAGNÉ, commissaire :**

Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

130 Et Christian Giguère.

M. CHRISTIAN GIGUÈRE, commissaire :

Bonsoir.

135

LA PRÉSIDENTE :

Les analystes Soraya Boucetta et Marc-André Lapointe complètent la Commission.

140 Alors cette soirée se déroulera en français. Toutefois, les personnes, qui voudraient s'exprimer en anglais lors de la période de questions qui suivra, pourront le faire.

145 Today's session will be conducted in French. However, those who would like to ask a question in English during the question session will be welcome to do so.

Je souligne que les consultations de l'OCPM sont désormais toutes en formule hybride. Chaque étape se déroule en ligne et en salle pour favoriser la participation du plus grand nombre.

150 Sachez aussi que tout citoyen de la Ville de Montréal peut participer à une consultation afin de se renseigner sur les projets susceptibles de modifier son cadre de vie. Tous ont le droit de faire valoir leur opinion afin d'éclairer et d'influencer les décisions des élus.

155 Maintenant, passons à l'objet de la présentation de ce soir. Le Conseil municipal a mandaté l'Office de consultation publique de Montréal pour tenir une consultation sur le Projet de plan d'urbanisme et de mobilité 2050, également appelé le PUM.

160 Donc, dans quelques minutes, les personnes représentant le service de l'urbanisme et de la mobilité vous en présenteront les grandes lignes. Nous disposerons ensuite d'une période où vous serez invités à poser quelques questions de clarification en lien avec la présentation du projet ou avec la démarche de consultation.

165 Comme l'a souligné monsieur Bourke, la Commission propose une démarche de consultation qui cherche à favoriser une participation large et diversifiée. Vous pourrez consulter la documentation en tout temps sur le site de l'OCPM en sélectionnant la consultation sur le Projet du plan d'urbanisme et de mobilité.

170 À partir de demain et durant tout l'été, les personnes et les groupes intéressés pourront partager leurs opinions sur le projet du PUM. Vous pouvez d'ores et déjà répondre au questionnaire « Milieu de vie » sur notre site.

175 En collaboration avec nos partenaires au cours des prochaines semaines, nous allons tenir des activités de consultation auprès d'enfants et des ateliers de discussion avec des adolescents et de jeunes adultes. Notre équipe d'intercepteurs ira à la rencontre de la population dans les 19 arrondissements avec un questionnaire. Nous allons réaliser des groupes de discussion avec des professionnels de différents milieux et des personnes vivants des enjeux spécifiques telles que des personnes malentendantes, malvoyantes ainsi que des personnes aînées.

180 Le 29 août, nous vous convions à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour un forum citoyen. Vous pourrez y écouter des panels d'experts et vous exprimer dans le cadre d'ateliers de discussion.

185 Le jeudi, 5 septembre, l'été sera déjà terminé. Nous serons de retour avec une deuxième séance de questions-réponses. Vous aurez donc eu tout l'été pour prendre connaissance du projet de PUM et préparer vos questions plus spécifiques. Les personnes représentant le service de l'Urbanisme et de la Mobilité de la ville présenteront une nouvelle fois le projet de PUM.

190 Enfin, ceux qui souhaitent présenter leur opinion en personne devant les commissaires devront s'inscrire au plus tard le 20 septembre. Les séances où les commissaires entendront les opinions en salle ou sur Zoom débuteront le 24 septembre. Naturellement, vous pourrez également nous faire parvenir un mémoire ou une question écrite.

195 La Commission procédera ensuite à l'analyse des opinions qui auront été soumises, rédigera un rapport et formulera des recommandations. Le président de l'OCPM soumettra le rapport à la mairesse de la Ville de Montréal, rapport qui sera rendu public deux semaines plus tard. Je rappelle que les rapports de l'Office ont une valeur consultative; les décisions
200 finales appartiennent aux élus.

205 Comme vous le savez, l'OCPM est une entité impartiale et indépendante. Les consultations n'ont pas pour objet de faire la promotion d'un projet ou d'une vision particulière. Les commissaires ne sont ni des élus ni des fonctionnaires. Ils n'ont aucun intérêt dans le projet soumis à la consultation et ils s'engagent à respecter un code de déontologie dont vous pouvez prendre connaissance sur le site Internet de l'Office.

210 Juste avant de céder la parole à madame Caroline Lépine, qui est cheffe de division, planification urbaine au service de l'urbanisme et de la mobilité et qui vous présentera le projet de plan d'urbanisme et de mobilité 2050. J'ajoute que madame Lépine est accompagnée de madame Lucie Carreau.

Mme LUCIE CAREAU, directrice du Service de l'urbanisme et de la mobilité :

215 Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

220 Qui est directrice de Service urbanisme et mobilité. De monsieur Louis-Henri Bourque.

M. LOUIS-HENRI BOURQUE, directeur planification et mise en valeur :

Bonsoir.

225 **LA PRÉSIDENTE :**

Qui est directeur planification et mise en valeur du territoire. Et d'autres collègues du service de l'urbanisme et de la mobilité sont aussi dans la salle. Madame Lépine, nous vous écoutons maintenant.

230 **Mme CAROLINE LÉPINE, cheffe de division du Service de l'urbanisme et de la**
mobilité :

Merci. Bonsoir à tous. Donc, dans un premier temps, voici le plan de présentation. Le
sujet sera divisé en trois grandes parties. Dans un premier temps, la démarche d'élaboration.
235 On jugeait nécessaire de refaire un petit compte rendu de ce qui a été réalisé dans les
dernières années.

Par la suite, l'objectif est de vous présenter des clés de lecture. Donc, comment
aborder le plan d'urbanisme et de mobilité. C'est un document qui est volumineux. C'est
240 important de l'appivoiser et de vous donner quelques, quelques clés pour être en mesure de
faire une lecture qui vous sera la plus pertinente possible dans l'objectif de vous présenter en
septembre avec vos questions.

Lors de ces clés de lecture, nous aborderons qu'est-ce qu'est le plan d'urbanisme et
245 de mobilité, quelle est la vision de Montréal 2050, comment est organisé le document,
comment est traité également un sujet à l'intérieur du document. Et nous allons conclure avec
un bref regard sur les apports de la révision.

Si l'on saute directement dans le sujet. Donc, au niveau de la démarche d'élaboration.
250 Rappelons que c'est une démarche qui a débuté en 2020 avec des exercices de cocréation,
qui ensuite s'est poursuivie avec l'apparition du projet de ville en juin 2021. En 2022, la
consultation s'est tenue sur le projet de ville par l'Office de consultation publique et a paru en
mai 2023, le rapport de la consultation.

255 Cette consultation, comme l'a mentionné le président, donc a été une consultation
majeure, c'est-à-dire des milliers de personnes qui ont eu la chance de se prononcer. Donc,
tant au niveau des contributions citoyennes que des activités en salle ainsi que des activités
en ligne.

260 Tout comme l'a mentionné le président, vous avez accès à un document sur le site de la Commission où vous pouvez prendre connaissance des recommandations, mais également des suivis de comment le plan d'urbanisme et de mobilité répond aux recommandations de la Commission.

265 On se retrouve aujourd'hui en 2024. Donc, depuis le dépôt du rapport de la Commission, bien sûr, l'équipe du Service de l'urbanisme et de la mobilité a pris en compte l'ensemble de ses recommandations pour élaborer le Projet de plan d'urbanisme et de mobilité qui vous est soumis depuis, depuis hier.

270 L'objectif est donc bien sûr, de poursuivre la procédure de consultation publique et par la suite de soumettre avec des bonifications à la suite des recommandations, un plan d'urbanisme et de mobilité bonifié de manière à le soumettre au Conseil municipal.

275 Si on tombe maintenant dans les clés de lecture. Le premier objet que nous tentons d'aborder avec vous aujourd'hui, c'est qu'est-ce qu'un plan d'urbanisme et de mobilité? On est habitué avec le plan d'urbanisme, mais il faut comprendre la progression vers le plan d'urbanisme et de mobilité.

280 Dans un premier temps, l'objectif est de vous présenter une courte vidéo d'environ une minute 30 qui permet de jeter les bases d'un plan d'urbanisme.

PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

Mme CAROLINE LÉPINE :

285 Donc, si on poursuit sur cette lancée qu'est-ce qu'un plan d'urbanisme et de mobilité? Donc, c'est un document de planification qui présente une vision d'ensemble de l'aménagement de son territoire. L'exemple que vous avez à droite de l'écran c'est

notamment en présentant une vision à l'aube de 25 ans d'un réseau de transport collectif ou d'un réseau actif.

290

C'est également un document qui établit les lignes directrices de l'organisation spatiale et physique d'une municipalité, notamment en identifiant les affectations du sol, c'est-à-dire, les usages qui pourront être faits, qui pourront être établis sur le territoire.

295

C'est également un document qui fait connaître les intentions à la base de la réglementation d'urbanisme. Par exemple, via le document complémentaire qui est une particularité de la ville de Montréal, c'est-à-dire que les arrondissements devront intégrer des mesures réglementaires à leurs réglementations d'urbanisme sur la base du contenu du document complémentaire.

300

Le plan d'urbanisme est également un outil légal. Donc, c'est un outil, c'est un règlement qui est prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et qui est également encadré par la Charte de la ville de Montréal.

305

Si on regarde à droite, il n'y a pas une seule échelle sur laquelle on agit en urbanisme, mais ça peut devenir confondant. L'objectif est donc de regarder un peu ces acteurs avec vous ce soir.

310

Dans un premier temps, vous avez le Gouvernement du Québec qui établit les orientations gouvernementales en aménagement du territoire. Vous avez par la suite comme autres acteurs la Communauté métropolitaine de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain qui ont des plans stratégiques pour développer le territoire métropolitain.

315

À un autre niveau, au niveau de l'agglomération de Montréal, nous avons un schéma d'aménagement et de développement ainsi que la société de transport de Montréal qui adopte également un plan stratégique organisationnel. Le plan d'urbanisme tombe à la

320 prochaine échelle, c'est-à-dire, au niveau du Conseil municipal de la Ville de Montréal où on retrouve bien sûr, le Plan d'urbanisme et de mobilité, mais également d'autres règlements d'urbanisme qui découlent toujours de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme tels que le règlement de construction, le règlement d'entretien ou le règlement sur le logement abordable, social et familial, pour en nommer que quelques-uns.

325 À l'étape suivante, vous avez également les arrondissements. Donc les arrondissements, les Conseils d'arrondissements et le Conseil municipal ont des compétences partagées au niveau de la réglementation d'urbanisme.

330 Les arrondissements sont responsables de différents règlements, notamment le règlement de zonage, le règlement sur les plans d'intégration, l'implantation et l'intégration architecturale, pardon, les plans sur les projets particuliers également.

335 Donc, lorsque j'ai mentionné un peu plus tôt les documents complémentaires, donc ce sont les règlements des arrondissements qui devront être modifiés en concordance avec le document complémentaire du Plan d'urbanisme et de mobilité.

340 Finalement, sans les porteurs de dossiers, les porteurs de projets, les usagers, les usagères et les organisations prestataires sont également des porteurs pour réaliser la vision et pour réaliser le Plan d'urbanisme et de mobilité. Parmi les organisations prestataires de services, je peux notamment mentionner l'Agence de mobilité durable avec les pôles de mobilité ou les questions liées au stationnement.

345 Vous avez à droite l'image des poupées russes qu'on utilise souvent en urbanisme pour illustrer comment chacun de ces documents sont interreliés.

345 Le plan d'urbanisme et de mobilité c'est également dans le contexte de mettre une planification intégrée d'urbanisme et de mobilité. C'est une manière de rapprocher les

différents services et les activités sur le territoire. C'est aussi d'utiliser autrement les rues et les autres types d'espaces publics, notamment pour en faire des lieux de socialisation ou la gestion de l'eau. C'est également un outil intégré pour augmenter les déplacements qui sont faits à pied, à vélo et en transport collectif.

350

C'est également un outil pour réaliser la transition écologique et équitable et faire de Montréal une ville carboneutre 2050. On voit ici à droite, quelques images d'interventions qui permettent de contribuer à cette vision de carboneutralité. Mais il est également important de se doter tous d'une même définition de ce qui est la carboneutralité.

355

Dans le cadre du plan d'urbanisme et de mobilité, on mise sur la définition qui est prévue au plan climat de la Ville de Montréal. C'est-à-dire que la carboneutralité vise le point nul des émissions de gaz à effet de serre en combinant les actions de réduction des gaz à effet de serre, mais également des mesures de compensation des gaz à effet de serre. Tout ça nous permet d'atteindre la carboneutralité.

360

On passe maintenant dans une prochaine section de la présentation qui est la vision de Montréal 2050. En 2050, Montréal souhaite faire de sa ville, une ville verte, juste et résiliente, c'est-à-dire, une ville verte en réaménageant par exemple, la voirie, travaillant sur les transports collectifs, travaillant sur le patrimoine et sur la gestion de l'eau également.

365

Vous avez ici quelques exemples comment on peut accélérer les bonnes pratiques qui sont déjà mises en place par la Ville de Montréal. Donc, c'est-à-dire, comment on souhaite replacer l'humain et la nature au cœur de la ville. Donc, sur les éléments notamment que j'ai mentionnés un peu plus tôt, vous avez des projets de transformation de la voirie, de bonification de notre patrimoine, de mise en valeur de notre patrimoine, de gestion de l'eau, des eaux pluviales ainsi que de transport collectif.

370

375 Le souhait ce soir, notamment, dans le cadre du lancement c'est de vous aider à bien
comprendre l'organisation du Projet de plan d'urbanisme et de mobilité. La prochaine partie
vise donc à décortiquer le document avec vous.

380 La structure du Plan d'urbanisme et de mobilité est divisée en trois grandes parties.
Le plan d'urbanisme actuel a également trois grandes parties; c'est important de sortir de
cette vision. Elles ont une structure légèrement différente.

385 C'est-à-dire qu'il y a toujours une introduction, mais la partie 1 réfère au cadre de
référence. On y retrouve le chapitre 1 au niveau de la vision ainsi que le chapitre 2 sur la
stratégie montréalaise qui inclut les orientations. Nous allons reprendre dans les prochaines
diapositives chacun des encadrés mauves que vous voyez, chacun des chapitres que vous
avez à l'écran.

390 La deuxième partie est le cadre sectoriel, c'est-à-dire, les territoires pour lesquels il
peut y avoir des besoins de planification plus détaillée. On y retrouve notamment, au chapitre
3, les territoires emblématiques ainsi qu'au chapitre 4, les secteurs d'opportunités qui
regroupent notamment, les plans particuliers d'urbanisme, mais pas seulement.

395 La troisième partie est le cadre d'action qui regroupe quatre chapitres, c'est-à-dire, les
affectations du sol, le document complémentaire et la mise en œuvre du plan d'urbanisme et
de mobilité. Ce sont davantage les outils d'action, d'où le titre « Le cadre d'action. »
Finalement, le plan d'urbanisme comporte un glossaire et plusieurs annexes.

400 On utilise plusieurs thématiques au niveau du Plan d'urbanisme et de mobilité. C'est
important de bien comprendre la structure. Donc, un peu plus tard, nous allons vous
présenter différents mots, dont notamment les principes directeurs desquels découlent
notamment des orientations. Chacune des orientations est divisée également en objectifs,
desquels vont découler des cibles et des mesures.

405 Vous avez également, comme j'ai mentionné un peu plus tôt, le document complémentaire qui inclut des dispositions qui elles se rapportent à des mesures, pas seulement, mais principalement, elle vise à permettre la réalisation, l'atteinte des objectifs de chacune des orientations.

410 Vous avez également plusieurs éléments visuels, de supports visuels qui sont intégrés à l'intérieur du plan d'urbanisme et de mobilité. Dans un premier temps, des cartes qui vous aident à spécialiser les approches qui sont proposées. Vous avez également des schémas explicatifs qui permettent également de résumer certaines propositions et des illustrations techniques également qui vous permettent de bien comprendre la vision qui est proposée à travers le contenu du plan.

415 Si on passe maintenant chacun des chapitres. Donc, au niveau de l'introduction. Dans un premier temps, l'introduction vise à reconnaître et à valoriser les caractéristiques distinctives de Montréal. Quelles sont ses caractéristiques? Ce sont notamment les quartiers vivants, la diversité de la population, la solidarité, l'inclusivité qu'on retrouve à l'intérieur de la ville. Mais également son histoire, sa culture, son design et le fait qu'elle est connectée sur le monde, donc la plaque tournante montréalaise en termes de mobilité, est importante.

420 C'est également dans cet objectif qu'on vient présenter des principes directeurs qui guident l'ensemble des interventions sur le territoire. Trois principes sont proposés, la transition écologique et la biodiversité, c'est-à-dire comment on souhaite modifier nos façons de nous déplacer, d'adapter nos espaces pour répondre aux aléas climatiques. C'est également comment on souhaite réduire notamment la pollution.

430 Vous avez ensuite, le deuxième principe – et je tiens à le mentionner, ils ne sont pas nécessairement en ordre de priorité – ce sont trois principes qui doivent être vus d'une manière interreliée. La santé urbaine et la sécurité. Donc, comment on souhaite à travers les

interventions sur le territoire, accroître le bien-être et la sécurité de la population en modifiant notamment, les modes de déplacement pour développer des saines habitudes de vie.

435 Finalement, le troisième principe qui est l'équité sociale et territoriale. C'est comment on souhaite réduire les vulnérabilités, notamment en ayant une distribution des ressources urbaines équitables.

440 Le chapitre 1 qui concerne la vision. L'objectif est de présenter une vision forte et audacieuse pour l'avenir de Montréal, toujours dans une vision 2050. Elle résume également la manière dont on souhaite répondre aux grands enjeux contemporains auxquels nous sommes confrontés.

445 Le chapitre 2 regroupe l'ensemble des orientations et des objectifs applicables à l'ensemble du territoire. Ceux-ci se traduisent, comme on l'a présenté un peu plus tôt, également en cible et en mesure. Le projet de Plan d'urbanisme et de mobilité regroupe dix orientations qui ont des thématiques différentes, mais qui sont également interreliées entre elles. C'est également une façon d'aborder transversalement les composantes de l'urbanisme et de la mobilité, c'est-à-dire, que toutes les orientations permettent d'aborder les deux aspects.

450 Le rôle du chapitre, 3 donc qui concerne les territoires emblématiques est de préciser les orientations et les objectifs pour les territoires emblématiques qui sont à valoriser. Il y a quatre territoires emblématiques au sein du Projet de plan d'urbanisme et de mobilité. Dans un premier temps, l'archipel, donc l'ensemble des îles qui constituent le territoire. Le Vieux-
455 Montréal, le centre-ville de Montréal ainsi que le Mont-Royal.

Pour chacun de ces secteurs, on y retrouve notamment les besoins, le contexte particulier. On y retrouve également des solutions. L'objectif est de pouvoir venir identifier des solutions distinctives d'où la différenciation avec les dix orientations. C'est également,

460 l'occasion de pouvoir permettre un encadrement réglementaire plus précis pour ces territoires
qui peuvent nécessiter des spécifications.

465 Au niveau du chapitre 4, qui concerne les secteurs d'opportunité. L'objectif est
d'identifier les secteurs qui nécessitent une planification particulière. Ceci peut se retrouver
notamment à travers les plans particuliers d'urbanisme, c'est-à-dire, que les plans particuliers
d'urbanisme qui sont reconduits, donc au nombre de 15, sont reconduits et sont identifiés à
l'intérieur du chapitre 4. On peut notamment penser au plan particulier d'urbanisme de
Lachine-Est.

470 Vous allez également retrouver des territoires, des secteurs qui sont planifiés, mais
pour lesquels on souhaite notamment se doter d'objectifs précis. On peut notamment,
souligner le secteur Bennett-Letourneux dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-
Maisonneuve qui a fait l'objet d'une planification dans les dernières années et pour lequel on
souhaite identifier des objectifs spécifiques, mais pour lesquels la réglementation a déjà fait
475 l'objet d'une bonification au cours des dernières années.

Enfin, vous allez également y retrouver des secteurs à planifier, notamment le
secteur Newman dans le secteur de LaSalle, qui est visé pour une transformation importante.

480 Au total, c'est 96 secteurs d'opportunités qui sont identifiés et qui feront l'objet d'une
priorisation au cours des prochaines années. C'est également l'objectif, bien sûr, de prioriser
les parties de territoires qui va faire l'objet d'une consolidation, donc dans le contexte où on
développe un contexte et une vision du réseau de transport collectif notamment.

485 Vous avez au centre une fiche qui est identifiée pour chacun des territoires. Donc, les
96 secteurs d'opportunités ont une fiche descriptive, un contexte, des objectifs spécifiques et
pourraient notamment lorsqu'ils sont planifiés, intégrer des mesures telles que des précisions

au niveau de l'affectation du sol, des paramètres de densité et autres mesures réglementaires.

490

Si on passe maintenant au chapitre 5 qui concerne les affectations du sol. Donc, l'objectif de ce chapitre est de présenter les catégories d'affectation du sol qui permettent l'organisation stratégique du territoire. Pour, un rappel, les affectations du sol identifient des composantes qui peuvent être transformées par la suite en usage et l'objectif est d'assurer la compatibilité de ces usages.

495

Le rôle du chapitre 6, c'est le document complémentaire. Donc, on l'a mentionné quelques fois un peu plus tôt, l'objectif du document complémentaire est de traduire les orientations du plan d'urbanisme et de mobilité en règles et en critères, qui devront être intégrés à la réglementation d'urbanisme des arrondissements, une fois le plan d'urbanisme adopté et entré en vigueur.

500

Le chapitre 7 concerne la mise en œuvre. Donc, il liste notamment les mesures à mettre en place pour permettre de réaliser la vision 2050. C'est certain que la vision 2050 implique des transformations majeures qui ne pourront être réalisées à l'intérieur d'une démarche de cinq ans.

505

L'objectif est donc de se doter également d'un cycle de révision, d'un mécanisme de suivi, de reddition de compte du Plan d'urbanisme et de mobilité. C'est-à-dire qu'à travers les mesures, la ville se dotera également d'un plan d'action pour une échéance de cinq années. Et qui suite à cette échéance de cinq années, réalisera une reddition de compte et un bilan pour voir est-ce qu'on est sur la bonne voie, est-ce qu'on a bien réalisé les mesures qui sont identifiées? Est-ce qu'on a besoin de revoir certains éléments du plan d'urbanisme et de mobilité pour atteindre la vision 2050?

510

515

520 À l'intérieur des autres outils qui sont identifiés au chapitre 7, on va retrouver bien sûr, comme je l'ai mentionné, les références au plan d'action, mais également à la contribution des Conseils d'arrondissement qui seront appelés à adopter les plans locaux d'urbanisme et de mobilité de manière à contribuer à la réalisation de la vision à travers chacune des orientations.

525 Comme mentionné un peu plus tôt, le plan est également, se conclut avec plusieurs annexes. Donc, vous avez ici le détail des six annexes. La première annexe concerne les cibles dont se dote la Ville de Montréal pour pouvoir visualiser son avancement.

L'annexe numéro 2 concerne les cartes complémentaires. Donc, ce sont des éléments complémentaires, je m'excuse, j'utilise le même terme, mais ce sont des cartes qui permettent de mieux comprendre le contenu du chapitre 2.

530 L'annexe 3, c'est la liste des immeubles patrimoniaux. Donc, qui permet notamment de bien comprendre les intentions au niveau de la stratégie montréalaise et des orientations qui concernent ces immeubles, mais également pour ce qui est du document complémentaire qui vise également ces bâtiments.

535 L'annexe 4 concerne les fiches de corridor visuel. Donc, au niveau de la gestion de ces corridors et de la mise en valeur de nos paysages.

540 L'annexe 5 inclue chacun des Plans particuliers d'urbanisme, anciennement connus sous le thème Programme particulier d'urbanisme. Donc, il y a 15 PPU qui sont reconduits. Donc, les textes de chacun de ces PPU se retrouveront en annexe 5.

Et finalement, l'annexe 6, vous allez retrouver des agrandissements de cartes par arrondissements de manière à faciliter la lecture des cartes de l'ensemble du chapitre 2 qui identifie les orientations.

545 L'objectif de la soirée c'est de vous aider à bien comprendre comment le plan d'urbanisme est structuré. Ça peut devenir un peu, ça a été très rapide de passer chapitre par chapitre. L'objectif est de prendre un exemple avec vous ce soir pour bien comprendre comment vous pouvez orienter votre lecture.

550 Donc, vous avez ici chacun des chapitres qui vous ont été présentés au cours des dernières minutes. On va prendre un cas, une thématique du plan d'urbanisme et nous allons regarder comment elle se traduit à l'intérieur de chacun de ces chapitres.

555 Donc, l'exemple que nous avons retenu pour la présentation de ce soir c'est l'approche d'intensification urbaine. C'est important de savoir que l'approche d'intensification urbaine vient remplacer l'approche des paramètres de densité du plan d'urbanisme adopté en 2004. Donc, l'objectif de ce soir, c'est notamment d'utiliser cet exemple parce qu'on sait que c'est une transformation importante ou un changement important entre les deux documents de planification.

560 Pour ce qui est de l'approche d'intensification urbaine au niveau du chapitre de vision, donc dans un premier temps, vous allez être en mesure de pouvoir prendre connaissance des grandes ambitions qui sont présentées dans la vision d'avenir 2050. Notamment comment l'approche d'intensification urbaine est mise au service de la qualité des milieux de vie. Donc, comment on souhaite à travers l'intensification miser sur la création et la bonification de nos milieux de vie pour qu'ils soient...

570 Toujours dans le chapitre de vision, vous allez retrouver également des encadrés qui permettent de définir des concepts clés, par exemple, ce que vous avez à droite qui est la forme urbaine. Donc, qu'est-ce que la forme urbaine? Bien, c'est notamment la trame urbaine, le cadre bâti, également la répartition entre le bâti et les différentes fonctions urbaines.

575 Lorsque vous allez tomber au chapitre 2 qui s'appelle la stratégie montréalaise, donc vous allez notamment avoir l'orientation qui précise l'approche d'intensification urbaine. Dans ce cas-ci, c'est l'orientation 2 qui s'intitule : Moduler l'intensification urbaine afin d'en maximiser les co-bénéfices.

580 Vous allez, comme l'a été présenté un peu plus tôt, également retrouver les objectifs qui permettent de réaliser cette orientation, donc qui précise l'orientation. Vous avez ici, un exemple : donc comment on souhaite accompagner l'intensification urbaine d'une amélioration de la qualité du cadre de vie au bénéfice de l'ensemble des communautés.

585 Toujours dans le chapitre 2, vous allez également, tout comme dans le chapitre 1, retrouver des encadrés qui permettent de détailler l'application de l'approche d'intensification urbaine. Notamment, dans ce cas-ci, vous allez retrouver un encadré qui abordera les trois niveaux d'intensification : le niveau doux, le niveau intermédiaire et le niveau élevé. Vous allez également retrouver des schémas explicatifs qui permettent de résumer ou d'expliquer différemment l'approche qui est proposée.

590 Dans ce cas-ci, vous allez avoir le schéma de caractérisation des milieux de vie qui doivent être pris en compte dans l'approche de planification. L'approche de planification d'intensification urbaine et les bénéfices collectifs qui y sont associés, c'est-à-dire, que dans l'image que vous retrouvez, vous avez à gauche les éléments ou les strates dont on doit tenir compte pour pouvoir caractériser les milieux. C'est-à-dire, le réseau de transport collectif existant ou projeté, les différentes ressources de la vie quotidienne auxquelles la population a accès, la morphologie urbaine, mais également le patrimoine et le paysage donc les éléments significatifs qui se retrouvent à l'intérieur d'un secteur.

600 À droite, vous avez également les bénéfices qui sont recherchés pour, qui sont recherchés par la transformation. Vous avez notamment, une bonification de l'offre résidentielle en termes de diversité. Vous avez également l'offre d'équipements collectifs, le

605 patrimoine et le paysage, la bonification de la performance environnementale notamment des bâtiments, mais également des infrastructures. Et finalement, la biodiversité et le verdissement.

610 Vous allez également retrouver des cartes qui permettent de spatialiser les trois niveaux d'intensification urbaine sur le territoire. Donc, dans l'encadré, on avait chacun des niveaux, vous allez retrouver ces niveaux au niveau de la cartographie.

615 Finalement, vous allez également avoir des illustrations qui présentent des exemples d'application des trois niveaux d'intensification à l'échelle d'un quartier. Vous avez ici un exemple d'illustration pour l'intensification intermédiaire.

620 Si on regarde maintenant la traduction de l'intensification urbaine au niveau des territoires emblématiques. Comme on l'a dit un peu plus tôt, les territoires emblématiques sont des territoires avec des particularités significatives qui nécessitent une attention particulière. Donc, vous allez retrouver, par exemple, dans le cas du Mont-Royal, un portrait du territoire avec ses particularités, ses enjeux qui le caractérisent, qui deviennent des référents pour ce qui est de l'approche d'intensification.

625 Vous allez retrouver, comme l'image à droite, donc des objectifs de planification qui permettent notamment, en lien avec l'intensification, de reconduire la notion de capacité limite de la montagne. Vous allez également retrouver des cartes qui permettent de délimiter le site patrimonial du Mont-Royal, où vont s'appliquer les objectifs et les interventions.

630 Si on passe maintenant au chapitre 4 – toujours avec notre exemple d'intensification urbaine – vous allez retrouver la carte générale qui localise tous les secteurs d'opportunités, notamment par grandes zones géographiques. Vous allez, comme mentionné un peu plus tôt, également retrouver une fiche synthèse par secteurs d'opportunités qui permet d'identifier

les secteurs d'opportunités résidentiels ou mixtes qui font l'objet de niveaux d'intensification différents selon le contexte et le potentiel des milieux.

635 Au niveau du chapitre 5 qui concerne les affectations du sol, encore une fois, un lien avec l'intensification urbaine. Donc, l'intensification urbaine s'applique dans les affectations résidentielles et mixtes uniquement. Donc, ça vous permet également de faire le lien entre l'affectation et l'approche d'intensification urbaine.

640 Dans le cadre du chapitre 5, vous allez également retrouver une description de chacune des affectations du sol, des composantes qui y sont autorisées et des critères qui y sont applicables. Vous allez donc pouvoir à travers cette structure, pouvoir identifier les critères de mixité et de cohabitation des usages dans les affectations résidentielles et mixtes qui visent l'intensification des secteurs d'intensification urbaine.

645 Le document complémentaire. Comme on l'a mentionné un peu plus tôt, ce sera la traduction, comment le tout devra se traduire au niveau de la réglementation des arrondissements. C'est donc un chapitre crucial pour ce qui est de la traduction entre une approche et la réglementation. Dans un premier temps, vous allez notamment retrouver des définitions qui ont une portée légale et qui devront être harmonisées au niveau des 19, de la
650 réglementation des 19 arrondissements.

Un exemple qu'on peut donner c'est au niveau de la densité nette. Donc, l'objectif est de s'assurer que tous les règlements appliquent la densité nette de la même, appliquent la densité nette de la même manière au sein de sa réglementation pour faciliter notamment au
655 niveau des promoteurs, de s'assurer d'avoir une même définition, une même application selon leur projet et la localisation de leur projet.

C'est également des règles et des critères qui permettent de traduire l'approche d'intensification au niveau des trois niveaux, au niveau de la réglementation. Donc, la

660 mécanique à travers laquelle les arrondissements devront passer de manière à pouvoir traduire le tout en mesures réglementaires.

Afin d'aider tout le monde, il y a également des illustrations techniques qui sont proposées de manière à faciliter la compréhension des mesures, des dispositions
665 réglementaires qui sont proposées. Vous allez retrouver notamment, au niveau de la largeur des voies de rue, une application sur la hauteur des bâtiments ou comment définir la hauteur lorsqu'on est dans un contexte, dans une rue où on a des hauteurs de bâtiments qui sont différents.

670 Finalement au niveau du chapitre 7 qui concerne la mise en œuvre, l'objectif est bien sûr d'identifier des mesures qui permettent d'atteindre les objectifs de l'orientation 2, mais également des territoires emblématiques et des secteurs d'opportunités.

À l'intérieur des annexes et du glossaire, vous allez encore une fois retrouver des
675 définitions de manière à faciliter une compréhension commune de la terminologie qui est utilisée. Vous allez également avoir les cartes d'agrandissements mentionnées par arrondissements de manière à faciliter la lecture des secteurs. Et également, vous allez y retrouver les cibles qui précisent les orientations portant sur l'approche d'intensification pour l'horizon 2050 et des étapes intermédiaires, notamment 2030 et 2040.

680 En guise de conclusion, on souhaitait surtout venir souligner l'apport de la révision. Donc, les différences entre le Plan d'urbanisme de 2004 et le Projet de plan d'urbanisme et de mobilité. Notamment c'est, l'apport c'est de venir cibler la carboneutralité pour 2050, de se donner les moyens pour atteindre cette carboneutralité. C'est également, une planification
685 d'évolution de la forme urbaine plutôt qu'un encadrement strict par des paramètres de densité auxquels on est si familiers depuis les 20 dernières années.

690 C'est également une occasion de passer d'une planification globale qui inclut des secteurs d'opportunités dans une vision de l'ensemble du territoire plutôt que par des chapitres d'arrondissements. C'est également une bonification de l'approche de mise en valeur du patrimoine et du paysage, composante importante du plan d'urbanisme de 2004 et pour lequel on propose de continuer à miser sur cette approche, mais avec des bonifications pour répondre aux enjeux auxquels nous serons confrontés au cours des prochaines années.

695 C'est également une planification détaillée de la mobilité qui inclut maintenant les modes actifs, collectifs, partagés l'électrification et la logistique urbaine pour ne mentionner que ceux-ci.

700 Et finalement, c'est également de se munir de mesures et de cibles pour guider les plans d'action, le suivi et la révision du document dans une vision de 2050. Ceci conclut la présentation pour ce soir.

LA PRÉSIDENTE :

705 Merci beaucoup, Madame Lépine. Nous passons maintenant à la période de questions. Vous pouvez poser deux questions. Pour ce faire, les personnes dans la salle doivent s'inscrire au registre qui se trouve à l'accueil juste à l'entrée à l'extérieur de cette salle.

710 Si vous avez plus de deux questions, vous devez vous réinscrire au registre. Le registre devrait normalement être ouvert au plus tard jusqu'à 21h30. Je vous aviserai dix minutes avant sa fermeture.

715 Dans les cas où les représentants de la ville ne seraient pas en mesure de répondre sur place à l'une ou l'autre des questions, ils le feront par écrit dans les prochains jours. Leurs réponses seront déposées au dossier de documentation de la consultation.

Par ailleurs, point très important, je vous demande de limiter les préambules à ce qui est strictement indispensable pour la compréhension de vos questions.

720 Pour ceux qui nous suivent en ligne et en direct, je vous invite à nous communiquer vos questions par écrit à l'adresse que vous voyez à l'écran questions@ocpm.qc.ca. Les réponses à vos questions seront déposées sur notre site dans les prochains jours.

725 Finalement, nous allons privilégier ce soir les questions de compréhension générale sur le Projet de plan d'urbanisme et de mobilité. Si vous avez déjà des questions plus pointues, nous aurons l'occasion d'y répondre à la séance du 5 septembre. Et souvenez-vous que nous ne sommes pas ici pour débattre ou pour vous convaincre et qu'aucune violence verbale n'est acceptable. Si cela devait arriver, les techniciens de la régie fermeraient tout simplement le micro. Alors une première question.

730

Mme CAROLINE D'AUTEUIL :

Oui, Madame la présidente, alors nous avons une personne qui a posé, qui s'est inscrite au registre. Je rappelle que si vous avez des questions, vous pouvez aller vous enregistrer tout de suite. Et nous allons d'abord commencer. J'invite monsieur Ron Rayside à bien vouloir se diriger au micro pour poser la première question à madame la présidente.

735

LA PRÉSIDENTE:

740 Bonsoir et bienvenue.

M. RON RAYSIDE :

745 Bonsoir. Bien content de vous voir. Peut-être que ma question est simple, mais mini préalable, ça veut dire que je félicite quand même la ville, c'est même pas un plan, c'est une

750 œuvre majeure la redéfinition de la ville, avec beaucoup des aspects fascinants et intéressants, en fixant la barre assez haute. Et il y en a beaucoup au bureau qui sont en train de lire avec attention. On est trois ici, ce soir, ils prennent ça très au sérieux. Et ma question c'est plus pour le processus. On m'a déjà dit que la réponse serait non, mais je vais poser pareil la question. Et la question est autant à l'Office qu'à la Ville, tout le processus de consultation pour un document quand même qui fait 1 200 pages est assez...

LA PRÉSIDENTE :

755 Avec les annexes.

M. RON RAYSIDE :

760 Oui, je n'ai pas compté les annexes, oui. Mais comme j'ai dit ce matin, je n'ai pas lu toutes les pages, mais j'ai vu toutes les pages, qui est une autre notion, mais c'est le délai pas nécessairement pour le forum – puis je comprends les contraintes de la ville, les contraintes de l'acceptation finale de la ville et le temps que l'Office prend pour faire les recommandations.

765 Mais ma demande, puis vous n'avez pas besoin de répondre, c'est juste d'enregistrer une demande d'étirer au moins la fin, le dépôt des mémoires, de faire un peu un élastique créatif pour la fin du processus pour les mémoires pour donner la chance. Nous-mêmes, on va être impliqué dans beaucoup de processus de réflexion. Puis l'été, c'est une période difficile, le septembre c'est semi-difficile. C'est dire un peu une extension, entrer vers le mois
770 d'octobre, un minimum de souplesse ou un peu de nuance. Parce que je fais la demande autant à l'Office parce que c'est vous qui gérez le processus, mais aussi indirectement à la ville. La ville m'a déjà dit non, ce n'est pas possible, mais je vous pose la question. Vous savez quand un dit non, on vire les questions dans l'autre sens. O.K.

775 Comme j'ai dit, je n'entends pas une réponse, mais c'est juste un cri, un cri de quelque chose par rapport à l'ampleur du document puis à la limite, pas à la limite, c'est la qualité du document mérite quand même une période un peu plus longue. Comme je dis, je ne demande pas une réponse.

780 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vais tout simplement vous remercier beaucoup de votre commentaire et de votre intérêt envers notre consultation qui est effectivement volumineuse. Et évidemment, malheureusement, nous avons des échéanciers. Et la ville s'attend à ce que nous puissions 785 déposer un rapport en janvier prochain. Mais je suis sûre qu'avec toute votre structure et avec l'ensemble de vos partenaires, vous pourrez déposer un mémoire extrêmement intéressant, même si, même si c'est pendant l'été que vous aurez à travailler là-dessus et nous seront ravis de vous entendre en septembre.

790 **M. RON RAYSIDE :**

Mais le document nous demande aussi l'agilité dans l'évolution de la ville. On vous demande aussi l'agilité, puis ça veut dire que je sais que vous ne voulez pas travailler sept 795 jours par semaine, mais peut-être six jours et demi; non je niaise.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Merci beaucoup.

800 **Mme CAROLINE D'AUTEUIL :**

J'invite madame Ève Grenier à s'approcher du micro.

LA PRÉSIDENTE :

805

Bonsoir et bienvenue, Madame Grenier.

Mme ÈVE GRENIER :

810

Bonsoir. Je représente, par souci de transparence, je suis avec Rayside Labossière également, mais ma question est toute autre. D'abord merci de nous recevoir pour lancer cette consultation très importante puis pour la présentation qui était très claire dans les circonstances avec un document aussi volumineux.

815

J'aurais aimé vous entendre un petit peu plus par rapport aux plans locaux d'urbanisme et de mobilité, donc les PLUM, dont j'adore l'acronyme. Et donc surtout pour clarifier, j'ai donc deux questions que je poserais en même temps étant donné qu'elles sont reliées, surtout la différence, en fait, entre qu'est-ce qu'on peut s'attendre à voir dans les PLUM par rapport au PUM qu'on a devant nous.

820

Puis plus précisément, est-ce qu'on pourrait par exemple, avoir certains arrondissements qui décideraient d'adopter des paramètres de hauteur ou de densité dans leur PLUM qui seraient différents de ceux de leur réglementation. Voilà. J'espère que ma question est claire.

825

LA PRÉSIDENTE :

830

D'accord. Merci, Madame Grenier. Alors, monsieur Bourque, donc PUM versus PLUM et hauteur et densité dans les PLUM.

Mme ÈVE GRENIER :

835 Bien, c'est un exemple la hauteur et la densité.

LA PRÉSIDENTE :

840 Oui, bien sûr, tout à fait.

Mme ÈVE GRENIER :

845 Qu'est-ce qu'on pourrait retrouver dans les PLUM versus la réglementation versus le PUM.

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

850 Parfait. Donc, au-delà de vous inviter à lire le chapitre 7 dans lequel on expose nos attentes au niveau des PLUM qui vont donner l'objectif des PLUM puis Caroline va pouvoir répondre plus au niveau du détail, les hauteurs densités réglementations versus PLUM. L'objectif des PLUM c'est qu'il y ait un outil au niveau des arrondissements pour faire une planification plus locale au niveau de la mobilité et de l'urbanisme. Par contre, ça ne vient pas remplacer la réglementation. Je vais laisser Caroline compléter.

855 **Mme CAROLINE LÉPINE :**

860 Je vais prendre chacune des portions de votre question. Donc, au niveau des attentes du contenu, donc les Plans locaux d'urbanisme et de mobilité. L'objectif est de permettre aux Conseils d'arrondissements selon les orientations du plan d'urbanisme et de mobilité de dire comment ils souhaitent contribuer à la réalisation de cette vision.

865 Donc l'objectif est vraiment identifier des actions et non pas du contenu de plan d'urbanisme. Il faut comprendre que le plan d'urbanisme est une compétence partagée entre le Conseil municipal et les Conseils d'arrondissements. Donc si les arrondissements voulaient se doter ou modifier des éléments du plan d'urbanisme, il faudrait qu'ils le fassent dans le plan d'urbanisme, mais pas dans les plans locaux.

870 J'ajouterais à cet élément que le plan d'urbanisme a été élaboré avec la participation des arrondissements, et donc ils devraient retrouver à l'intérieur du projet de plan d'urbanisme et de mobilité, les éléments qu'ils recherchaient au niveau de la réflexion qu'ils ont à l'heure actuelle de leur territoire.

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

875 Je complétera peut-être rapidement en vous référant au chapitre 4, où il y a l'ensemble des 96 secteurs d'opportunités. Puis ça émane des discussions qui ont eu lieu avec les arrondissements pour que les secteurs où il y avait des opportunités, veuillent agir plus au niveau des paramètres du PU puis éventuellement l'introduire à leur réglementation.

880 Donc, d'introduire des secteurs d'opportunités dans leurs territoires, d'où les 96 parce que chaque arrondissement a ses réalités locales et pourra dans l'avenir, dans les mises à jour, avoir de nouveaux secteurs d'opportunités. Certains qui vont être plus désuets ont été ajoutés aussi au chapitre 4. Donc, la réponse à votre question est multiple. Mais les arrondissements vont avoir plusieurs façons de justement d'aborder soit la planification locale en termes de mobilité. Mais s'ils souhaitent aussi le faire, mettre des paramètres réglementaires au niveau du PUM.

885

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça répond à votre question? Ah, madame Careau.

890 **Mme LUCIE CAREAU :**

J'aimerais compléter un petit peu. Caroline tantôt vous a présenté qu'il y avait des mesures qui découlent des objectifs. Dans les mesures, il y a une part qui est réglementaire avec des dispositions, mais il y a aussi une part qui est des actions. On a toutes sortes de niveaux de compétence à la Ville en termes d'actions puis d'investissements. Donc, les arrondissements pourraient choisir à l'intérieur de leur propre compétence, autre que celle réglementaire, d'avoir un plan d'action puis ça va se retrouver dans le PLUM.

900 **Mme ÈVE GRENIER :**

Parfait. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

905 Merci.

Mme CAROLINE D'AUTEUIL :

Pour l'instant c'est les questions que nous avons, peut-être que...

910

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, oui.

915 **Mme CAROLINE D'AUTEUIL :**

On peut laisser une dernière chance pour les gens de s'inscrire au registre si vous avez des questions et peut-être que vous, peut-être que la Commission en a quelques-unes.

LA PRÉSIDENTE :

920

Oui. Alors, la Commission a quelques questions. Je vais commencer avec une.

925

Depuis quelques années, on entend beaucoup, les citoyens entendent beaucoup, beaucoup parler de densification. Alors, dans le projet que vous nous avez présenté, on parle d'intensification. Alors comment pourriez-vous faire en sorte que le citoyen puisse bien comprendre la différence entre densification et intensification, dans la mesure où densification dans l'esprit, dans l'esprit des citoyens de manière générale, est lié à des tours, à des hauteurs, à des étages. Alors comment est-ce que vous pourriez vous assurer que les citoyens comprennent bien les différences et/ou les similitudes?

930

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

935

Bien, peut-être un élément qui est important, une des grandes différences, dans l'approche du PUM qui est proposée, c'est que le PU 2004 gérait le territoire, la forme urbaine, par des paramètres maximaux de densité et de hauteur. L'approche qu'on propose c'est une approche d'intensification. On ne vient pas limiter dans une certaine mesure, les paramètres. On vient tenir compte du cadre bâti existant et dans une quelque sorte, adopter des formules selon l'intensification douce, l'intensification intermédiaire et l'intensification élevée. Donc, on tient compte du cadre bâti existant pour appliquer une forme d'intensification.

940

945

Donc, c'est quand même plus technique comme réponse. Mais au-delà de ça, c'est vraiment via la forme urbaine qu'on va travailler le territoire plus qu'à travers des paramètres bruts de densité où on remplit le moule au maximum. On demande maintenant d'avoir une approche qui tient compte du cadre bâti existant quel que soit le niveau d'intensification.

Mme CAROLINE LÉPINE :

950 Si je peux me permettre de rajouter quelques éléments.

LA PRÉSIDENTE :

955 Oui, bien sûr.

Mme CAROLINE LÉPINE :

960 Donc au niveau, l'objectif était notamment d'avoir un changement sur la vision de la forme urbaine que nous avons entre le plan d'urbanisme de 2004 et le plan d'urbanisme et de mobilité. C'est-à-dire que l'intensification ce n'est pas uniquement des paramètres de densité, c'était un moyen de mise en œuvre, si je peux dire au niveau du plan d'urbanisme 2004. C'était un élément très très précis.

965 On vient ramener à un autre niveau la vision que nous avons de la forme urbaine et de la transformation de notre ville. C'est-à-dire que l'intensification c'est au niveau de la transformation, d'optimiser l'occupation du sol, pas uniquement en voyant l'occupation comme remplir des, remplir avec des boîtes, avec des paramètres de densité.

970 C'est également de voir comment cette transformation permet d'aller chercher des co-bénéfices comme ça a été présenté un peu plus tôt dans la démonstration à travers les différents chapitres.

975 Donc, c'est de rehausser un peu la vision de la transformation de la ville, pas uniquement en termes de cadre bâti, mais également de l'ensemble de l'occupation du territoire.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous voulez ajouter quelque chose, Madame Careau?

980

Mme LUCIE CAREAU :

En fait, à l'intérieur du PUM, vous allez trouver des seuils minimaux de logements à l'hectare, plutôt que de trouver des maximums. Donc, on n'est pas dans la contrainte, mais on est dans un objectif où en réponse, en fait, comme mesure de transition écologique, on croit que la compacité ou l'occupation de quartiers plus denses et plus mixtes, va nous aider à justement limiter les impacts sur l'environnement à créer des milieux, à préserver des milieux, des espaces verts de qualité. Donc, cette notion d'intensification-là vient aussi avec la proximité, la compacité souhaitée dans les quartiers.

985

990

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Lise, je crois.

995

LA COMMISSAIRE :

Oui, à la lecture de votre document, vous abordez beaucoup la question du sentiment de sécurité relié à la mobilité, donc sous l'angle de la mobilité. Et moi je me pose la question si vous traitez le sentiment de sécurité sous un autre aspect dans le cadre du PUM? Je pense à l'intégrité physique, on entend parler depuis quelques semaines d'insécurité dans certains arrondissements, est-ce que vous traitez de ça dans votre PUM?

1000

1005

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

1010 Bien de façon générale, la sécurité est traitée sur différents niveaux dans l'ensemble du document. C'est sûr que la sécurité en termes de mobilité, la Ville est toujours engagée dans sa vision zéro. Donc, il y a différentes mesures, objectifs dans le PUM que vous allez retrouver qui poussent vers une meilleure sécurité au niveau des déplacements. Et ça fait partie d'une des dimensions au niveau sécurité qui est abordée évidemment.

Mme CAROLINE LÉPINE :

1015 Peut-être un élément qu'on peut ajouter, c'est également l'approche d'accessibilité universelle, l'approche également d'ADS+ qui permet de considérer l'ensemble de la population en termes d'aménagement et d'intervention sur le territoire, ce qui est, bien qu'on peut davantage le rattacher à l'équité peut-être, bien également, je pense aborder la question de sécurité, peut-être au niveau de l'intégrité à laquelle vous, vous faites référence.

1020

LA PRÉSIDENTE :

1025 On a une question de la salle, je crois.

Mme CAROLINE D'AUTEUIL :

Oui, j'invite Martine Savard à s'avancer au micro.

LA PRÉSIDENTE :

1030 Bonsoir, Madame. Bienvenue.

1035 **Mme MARTINE SAVARD :**

1040 Bonsoir. Ma question en fait, je n'ai pas du tout regardé le plan d'urbanisme qui semble comme on dit, très volumineux d'après monsieur Rayside, plus de 1 000 pages excluant les annexes. Mais je me demande si le plan d'urbanisme intègre certains éléments d'économie reliés à l'économie circulaire, c'est-à-dire en lien avec la gestion des matériaux de construction, rénovation, démolition?

1045 Cet aspect-là peut avoir un impact important aussi sur les objectifs de carboneutralité et aussi sur la caractérisation des quartiers. Si on emploie certaines mesures incitatives, pour... enfin en lien avec le patrimoine, le caractère des quartiers, si on a des mesures qui incitent le réemploi par exemple, de certains matériaux dans les quartiers où la conservation ou décourager la démolition pure et simple de certains éléments. Et ça, ce n'est pas nécessairement dans... Je sais que la caractérisation du patrimoine est fait sur certains critères selon le ministère des Affaires culturelles et tout, mais on peut avoir une approche
1050 beaucoup plus large concernant le patrimoine et la conservation des matériaux de construction, rénovation, démolition. Je me demande si on a intégré certains éléments de ça.

LA PRÉSIDENTE :

1055 Bien, merci. Alors, est-ce qu'on a une orientation qui se préoccupe des préoccupations de madame Savard.

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

1060 Tout à fait. Donc, il y a objectifs, des orientations spécifiques là-dessus. Avant de laisser Caroline plus préciser, je tiens à le mentionner que c'est une dimension qui est apportée au niveau du PUM. Il y a deux éléments que vous avez emmenés : c'est l'importance de considérer un bâtiment au niveau de son patrimoine, mais aussi de sa valeur

1065 comme bâtiment avant d'aborder notamment, un projet de démolition, de considérer qu'un bâtiment qui est existant est toujours mieux qu'un bâtiment qu'on va démolir.

Et aussi, on a des objectifs directement reliés à la récupération des résidus. Je vais laisser Caroline compléter.

1070 **Mme CAROLINE LÉPINE :**

Oui. Donc, lorsque vous allez consulter le plan d'urbanisme, le projet du plan d'urbanisme et de mobilité, vous allez voir deux éléments de contenu liés avec l'économie circulaire, c'est-à-dire, des éléments au niveau de l'orientation sur le développement économique. Comment développer cette économie circulaire au sein de la Ville de Montréal et également au niveau de la performance environnementale. Donc, comment réutiliser des matériaux à l'intérieur de notre cadre bâti, des constructions, des rénovations, de la démolition.

1080 Vous allez le retrouver à ces deux endroits, vous allez retrouver bien sûr, au niveau des orientations dans le chapitre 2. Mais également, on se dote d'une cible liée à l'économie circulaire également, de manière à s'assurer que tous les bâtiments dans un futur intègrent des matériaux qui seraient par exemple, recyclés.

1085 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que ça répond à votre question, Madame Savard? Aviez-vous une deuxième question? C'est bon. Merci. Caroline.

1090

Mme CAROLINE D'AUTEUIL :

1095 Alors, madame Savard était notre dernière question. J'aimerais vous aviser que nous allons fermer le registre dans une dizaine de minutes. Et je vous laisse poursuivre la soirée.

LA PRÉSIDENTE :

1100 D'accord. Nous avons encore quelques questions. Alors, Christian.

LE COMMISSAIRE :

1105 Oui, merci, madame la Présidente. Je trouvais votre question, la deuxième question de l'intervenante dans la salle, intéressante. Alors, j'aimerais peut-être aller un petit peu plus loin dans cette direction-là. On parle, on comprend que l'élaboration des plans locaux va devoir tenir compte de certains nombres de principes directeurs. On parle aussi d'outils de planification à une échelle plus locale. Comment on va, pour bien comprendre, s'assurer que nos arrondissements vont atteindre une perspective ou une vision 2050. Comment on va
1110 s'assurer de ça?

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

1115 Excellent. Bien, on travaille en collaboration avec les arrondissements. Évidemment, ce ne sont pas nos arrondissements. On a chacun des compétences qui sont partagées. Et première réponse la plus... je pense, la plus – pas claire, mais la plus directe – c'est comme le mentionnait Caroline, le chapitre 6 au niveau du document complémentaire, il y aura des concordances exigées au niveau des règlements des arrondissements.

1120 Donc les arrondissements devront dans une période de six mois, suivant l'adoption du projet final au Conseil municipal, procéder à leur concordance réglementaire. Donc, il

1125 faudra, par exemple, je vais prendre l'exemple d'intensification qu'on a utilisé lors de la présentation au niveau des intensifications élevées, démontrer que la forme urbaine qui est proposée par le règlement au niveau des hauteurs, des densités, fait en sorte qu'on puisse atteindre les seuils minimaux en termes de densité de logements à l'hectare.

1130 Donc, pour s'assurer que si un projet est reçu au niveau réglementaire, plusieurs projets à travers le temps, au fil du temps, bien, au bout du temps, bien, qu'on ait atteint les seuils minimaux de densité. Ça va de soi avec l'ensemble des dispositions réglementaires qui vont être présentes au document complémentaire au chapitre 6, et c'est une des façons.

1135 Évidemment, une autre des façons c'est de poursuivre notre travail en collaboration avec les arrondissements. Les PLUM aussi vont être dotés des critères minimaux. Donc, il va falloir qu'il y ait une certaine cohérence avec les mesures qui sont présentes dans le PUM. Et on souhaite aussi poursuivre comme je le mentionnais, la collaboration avec les arrondissements, comme on l'a fait pendant toute l'élaboration du projet.

Mme LUCIE CAREAU :

1140 J'aimerais compléter aussi sur l'aspect des cibles. On s'est donné des cibles. Et il y a dans le chapitre 7, si je ne me trompe pas, la reddition qui est prévue. Donc, on va développer avec les arrondissements, on va s'entendre sur des indicateurs pour suivre ces cibles-là qui correspondent aux orientations qui sont nommés aux dix orientations.

1145 **LA PRÉSIDENTE :**

1150 Alors, je vais poursuivre avec cette question. Alors, la concordance, la concordance, arrondissement versus ville-centre versus PUM – PLUM versus PUM, je peux la comprendre. Qu'en est-il des villes liées, maintenant? Par exemple, Westmount, Côte Saint-Luc ou plein d'autres villes. Comment ça va fonctionner?

M. LOUIS HENRI BOURQUE :

1155 Donc, on va vous référer peut-être au schéma qui était dans la présentation des
poupées russes. Le plan d'urbanisme et de mobilité s'applique au territoire de la Ville de
Montréal. Les villes liées sont liées par le schéma d'aménagement qui est le niveau suivant.
Donc, elles font leur propre plan d'urbanisme et c'est à travers la concordance au schéma
qu'elles doivent... donc le PUM ne s'applique pas aux villes liées.

1160 Par contre, on a une grande ambition au niveau du réseau de transport et de mobilité.
On porte une vision qui transcende les villes liées. Donc, c'est évident que ces projets-là se
travaillent au niveau des compétences d'agglomération et avec les organismes qui sont
compétents dont l'ARTM. Donc, le PUM ne s'applique pas aux villes liées.

LA PRÉSIDENTE :

1165 Bien sûr. Bien sûr. Et jusqu'à maintenant, vous avez dit - je vais pousser encore un
petit peu plus loin – vous avez dit jusqu'à maintenant vous avez une collaboration
extrêmement intéressante et positive avec les arrondissements. Qu'en est-il avec les villes
liées parce qu'elles ne peuvent pas être ignorées et elles ne peuvent pas ignorer ce que vous
1170 faites, vous non plus?

M. LOUIS HENRI BOURQUE :

1175 Mais, tout à fait. À l'instar du travail de collaboration important qu'on mène avec les
arrondissements, on crée les liens de collaboration avec les villes liées sur le territoire. Je
peux donner un exemple concret, on aime les exemples. Le quartier Namur-Hippodrome qui
est un des grands projets stratégiques de l'administration, qui fait partie d'un des grands
secteurs d'opportunités. Évidemment, y travailler avec nos voisins de Côte Saint-Luc et de
ville Mont-Royal, on doit faire des liens nécessaires.

1180 Par contre, nous sommes chacun maître de notre planification dans les villes qui sont
concernées. Mais on a des rencontres, que ce soit à travers des comités directeurs, des
comités de gouvernance, la mise en place de tables de concertations, notamment pour
Namur-De la Savane, avec le projet Royalmount, il y a des gouvernances qui ont été posées,
là, pour s'assurer qu'on ait les canaux de communication ouverts, si je peux m'exprimer ainsi.

1185

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Lise, une question peut-être?

1190

LA COMMISSAIRE :

1195

Oui, J'ai peut-être une autre question, merci. Dans vos textes, excusez-moi, dans vos
textes, vous avez beaucoup l'idée, vous apportez l'idée de confort. Quelle définition vous en
donnez, qu'est-ce que... comment... qu'est-ce que vous entendez par le confort? Ça peut
s'appliquer à différents niveaux... est-ce que vous avez des exemples peut-être à nous
donner?

Mme LUCIE CAREAU :

1200

On réfère beaucoup à l'échelle humaine. Ça va dans cette notion-là, se sentir. On
réfère aussi à l'expérience, renouveler l'expérience urbaine renouvelée. Donc, on est
vraiment comment l'humain se sent à l'intérieur de nos aménagements. Donc, c'est ce
confort-là qu'on recherche. C'est un confort oui individuel, mais beaucoup collectif aussi.
Donc la cohabitation, toutes ces notions-là que vous mentionniez tout à l'heure.

1205

Donc à la fois, tantôt quand vous parliez de sécurité et le confort, ça va ensemble.
C'est tout, c'est tout l'agrément d'être présent sur place puis de se sentir bien. Donc, le bien-
être. On est vraiment dans une notion d'approche, de santé publique, collective au sens où il

1210 fait bon vivre. Je cherche les mots les plus simples, t'sais comme ce sentiment-là de convivialité de la ville, en fait aussi.

1215 Donc le confort est là et comme Caroline l'a mentionné tantôt avec l'approche intersectionnelle qui a l'approche ADS + qui inclut l'ensemble, une approche où on inclut une série de vulnérabilité qui peut être cumulées par une seule personne. Bien, on a une préoccupation vraiment transversale justement de cette notion de confort-là où on dépasse uniquement le confort du citoyen moyen qui a toutes ses aptitudes. Mais on va vers ceux aussi qui ont plus de vulnérabilités pour qu'ils ressentent le même niveau de confort.

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

1220

Petit, petit complément, mais Lucie m'a volé mon complément, mais... Par rapport à l'ADS +, le confort est relatif d'une personne à une autre. Donc, il faut considérer l'ensemble des personnes; Lucie l'a bien dit, l'ensemble des vulnérabilités.

1225

Puis qu'est-ce que je voulais mentionner, c'est qu'on considère aussi que Montréal est une ville qui vit sur quatre saisons. Donc, le confort aussi pour évoluer dans le temps selon les saisons, selon les personnes, les quartiers. Donc, la ville forme de plus en plus d'agents multiplicateurs ADS +. Donc, c'est une approche vraiment qui est de plus en plus globale dans l'ensemble de nos projets que nous portons.

1230

LA PRÉSIDENTE :

Madame D'Auteuil, avons-nous d'autres questions?

1235

Mme CAROLINE D'AUTEUIL :

Non.

LA PRÉSIDENTE :

1240 Non. Est-ce que tu en avais une dernière, Christian?

LE COMMISSAIRE :

1245 Non. Moi, ça va, merci.

LA PRÉSIDENTE :

1250 Alors, donc cette soirée de lancement est maintenant terminée. Je remercie les représentants de la ville, bien sûr. Et vous souligne que les informations communiquées ce soir sont déjà disponibles sur notre site Internet ou sur le point de l'être.

1255 Alors, je rappelle qu'à partir du 19 juin, donc dès demain, vous pouvez nous faire part de vos opinions notamment en répondant au questionnaire « Milieu de vie. » Et pour ceux qui souhaitent présenter une opinion devant les commissaires, j'ajoute les précisions suivantes : Les séances d'audition seront organisées à partir du 24 septembre et se dérouleront ici même dans les bureaux de l'OCPM. Pour prendre rendez-vous, vous devrez vous inscrire avant le 20 septembre.

1260 Je vous rappelle également qu'il y aura le 5 septembre, une nouvelle séance d'information et suivi d'une session de questions-réponses.

Alors au nom de la Commission, je vous remercie de votre participation et je vous souhaite une très très bonne soirée. Merci.

1265 **AJOURNEMENT AU 5 SEPTEMBRE 2024**

1270

Je, soussignée, Cindy Lavertu, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des témoignages et opinions pris dans cette audience au moyen de la sténotypie, par visionnement Web et/ou piste audio et selon la qualité de ceux-ci.

1275

Cindy Lavertu

1280

Cindy Lavertu, s.o.